

Mission menée par le Dr Martineau, pour le volet « soins somatiques » des projets médicaux partagés, et par le Dr Müller, pour le volet « Psychiatrie et santé mentale ».

### Calendrier :

- De Juillet 2016 à Juillet 2017

### Contexte

La Fédération Hospitalière de France s'est fortement engagée en faveur de la création et de la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire, concrétisant ainsi l'application de la stratégie de groupe public qu'elle appelle de ses vœux de longue date.

L'élaboration des projets médicaux partagés des Groupements Hospitaliers de Territoire constitue une étape majeure de leur mise en œuvre, gage de cohérence des parcours de soins pour les usagers et de leur appropriation par les acteurs des communautés hospitalières.

La qualité de ces projets médicaux et donc de la coordination des établissements sera une des conditions essentielles du caractère opérationnel de ces nouveaux dispositifs sur le terrain.

Après avoir offert un service d'assistance juridique et technique dans la phase de constitution des GHT, la FHF étoffe son dispositif d'appui aux GHT et médicalise son action. C'est pour cela que la FHF a décidé de faire appel au Dr Frédéric Martineau et au Dr Christian Müller, afin de proposer aux établissements les outils de la construction des parcours de soins et valoriser les expériences innovantes menées sur le terrain.

### **Volet soins somatiques :**

**But :** produire à échéance juillet 2017 un livrable sous la forme d'une brochure accompagnée de fiches pratiques ayant pour titre : « Les groupements hospitaliers de territoire – Des filières publiques au service du parcours ».

**Problématique :** comment enraciner la construction des filières dans les territoires, grâce à la mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs ?

**Méthode :** deux piliers doivent permettre de mener à bien la mission :

- **Recensement** de bonnes expériences grâce à des appels à communication et des visites sur place de groupements ayant parvenu à inscrire la logique de parcours au cœur de la construction de leurs filières :
  - Expériences innovantes tout au long du parcours patient (meilleures relations avec l'amont de l'hospitalisation, meilleures relations avec l'aval et le domicile...)
- **Auditions** d'hospitaliers et de parties prenantes à l'univers hospitalier, pour recueillir leurs attentes et leurs préconisations pour permettre la construction de parcours fluides le cadre des groupements hospitaliers de territoire :
  - Acteurs du monde de la médecine de ville, en lien avec la mission du conseil d'administration de la FHF confiée à M. Jean-Pierre Jardry ;

- Collectivités locales, en lien avec la Présidence de la Fédération hospitalière de France ;
- Ensemble des acteurs du premier recours ;
- Associations de patients, pour définir avec eux la pertinence des parcours ;
- Acteurs du monde de la prévention et de la santé publique.

### **Volet Psychiatrie et santé mentale :**

But : produire à échéance juillet 2017 un livrable sous la forme d'une brochure accompagnée de fiches pratiques ayant pour titre : «psychiatrie et territorialités (groupements hospitaliers de territoire, communautés psychiatriques de territoire?) – quel dispositif coordonné au service du parcours patient ».

accompagnement jusqu'en juillet 2017 du déploiement des groupements hospitaliers de territoire dans leur dimension psychiatrie et santé mentale, et aide à la mise en œuvre des communautés psychiatriques de territoire.

Problématique : comment concilier territorialisations et filières de soins , grâce à la mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs des champs sanitaires médico-sociaux et sociaux ?

Comment favoriser la prise en compte de la territorialité dédiée à la psychiatrie et à la santé mentale dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire en se saisissant de l'opportunité de la rédaction des projets médicaux partagés et des règlements intérieurs et des leviers que représentent les communautés psychiatriques de territoire ? Prendre en compte la mise en place des plate-formes territoriales d'appui et des communautés professionnelles de territoire et en envisager les modalités de partenariat.

Méthode : deux piliers doivent permettre de mener à bien la mission :

- *Recensement* de bonnes expériences grâce à des appels à communication et des visites sur place de groupements ayant parvenu à inscrire la logique de parcours au cœur de la construction de leurs filières :
  - Expériences innovantes tout au long du parcours patient (meilleures relations avec l'amont de l'hospitalisation, meilleures relations avec l'aval et le domicile...)
- *Auditions* d'hospitaliers et de parties prenantes à l'univers hospitalier, pour recueillir leurs attentes et leurs préconisations pour permettre la construction de parcours fluides le cadre des groupements hospitaliers de territoire :
  - Acteurs du monde de la médecine de ville, en lien avec la mission du conseil d'administration de la FHF confiée à M. Jean-Pierre Jardry ;
  - Collectivités locales, en lien avec la Présidence de la Fédérations hospitalière de France ;
  - Ensemble des acteurs du premier recours
  - Etablissements de santé privés, pour faire émerger les complémentarités dans la logique de parcours ;
  - Usagers et associations de parcours, pour définir avec eux la pertinence des parcours ;
  - Agences régionales de santé, articulation entre PRS et PMP pour l'avenir ;
  - Acteurs du monde de la prévention et de la santé publique, en lien avec FHF Prévention.

Dans cette perspective, La FHF mobilise un groupe constitué de : M. le Dr Christian Müller, M. Alexandre Mokede, M. François Caplier, M. Pascal Mariotti, et Mme Claude Finkelstein.

La mission devra mener les actions suivantes :

- *Recensement* des premiers éléments de définition des filières psychiatriques dans les projets médicaux partagés et place du champ de la psychiatrie et de la santé mentale dans la gouvernance des groupements hospitaliers de territoire ; recensement des premières communautés psychiatriques de territoire déployées sur le territoire national ;

- *Appui* aux établissements qui en font la demande, pour articuler groupements hospitaliers de territoire et psychiatrie. Ce soutien pourra prendre la forme d'interventions sur place dans la perspective de la contribution de l'établissement au projet territorial de santé mentale ;
- Rédaction d'*éléments de doctrine* forts sur la psychiatrie et la santé mentale dans les groupements hospitaliers de territoire et les communautés psychiatriques de territoire, sur le modèle du vademecum du ministère sur les GHT.